



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU DIX-HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT TROIS

DELIBERATION N°DCC2023-093

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **17**

Absents : **7**

Pouvoir : **0**

Pour : **17**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **09 Octobre 2023**

Date d'affichage : **19 Octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Pierre-François BELLINI, en son siège.

Etaient présents : Pierre François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange-Marie GAMBARELLI, Noël Dominique LIVRELLI, Jean-Baptiste GIFFON, Catherine MAZZACAMI, Pierre POLI.

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : ADOPTION DU PROJET « ESPACE DE VIE SOCIALE »

Annexe : fiche projet et prévisions budgétaires

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2023-09-06-00002 du 6 septembre 2023 portant modifications statutaires de la communauté de communes du Celavu-Prunelli ;

Considérant que le diagnostic territorial social mené sur le territoire en 2019 a identifié la nécessité de mettre en place une sorte de guichet unique de services afin de répondre aux besoins ;

Considérant l'étude d'opportunité sur la mise en place d'un guichet unique sur la CC Celavu Prunelli menée sur le territoire communautaire entre 2022 et 2023.

Le Président expose au conseil communautaire,

L'étude d'opportunité sur la mise en place d'un guichet unique sur le territoire a permis d'examiner la définition d'un modèle d'organisation d'une telle structure.

Aussi, à l'issue des travaux, de par ses objectifs généraux et opérationnels, répondant aux besoins, il est proposé aux élus de l'intercommunalité un projet de création d'un Espace de Vie Sociale.

Un Espace de Vie sociale est une structure de proximité agréé par la CAF, un espace à vocation globale familial et intergénérationnel qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale.



Il est un espace d'accueil, d'information et d'accompagnement sur les droits sociaux et les services existants mais également un lieu de développement d'action collective et de coordination dans le domaine social sur le territoire.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création d'un Espace de Vie Sociale intercommunal itinérant ;
- **AUTORISE** le Président à effectuer les demandes de financements auprès des partenaires potentiels.
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance
Madeleine GUGLIELMI

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr